

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 JANVIER 2022 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BRUNET David, EL MANDILI Amel, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : Mmes FERREIRA Raquel (procuration à M. Rossignol), FALKENAU Carole (procuration à Mme Thauvin), Mme BUFFARD Frédérique (procuration à M. Manuby)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DEMISSION / INSTALLATION D'UN NOUVEL ELU
- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- PROJETS
- AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES
- AFFAIRES FONCIERES
- PERSONNEL
- ASSAINISSEMENT
- ASSOCIATIONS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du Conseil municipal du 21 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE :

Le Maire informe le Conseil municipal que Mme Laurence BOSQUET lui a adressé une lettre de démission de son poste de conseillère municipale. Les conseillers municipaux suivants sur la liste ont refusé de prendre cette fonction pour des raisons personnelles. Le Conseil municipal prend acte que le siège restera vacant. Le nouveau Conseil municipal sera composé de 18 membres. Le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

<u>ORGANISME</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
AI-PC RIVIERE	Réparation ordinateur école maternelle	357.80€
MIC SIGNALOC	Panneaux de rues	1 021.78€
COMBRAILLES PL	Réparation tractopelle	6 670.60€
WELDOM	Matériel peinture buvette stade	293.84€
YANNICK MAY	Réducteurs de pression camping	556.80€
YANNICK MAY	Réducteurs de pression camping	278.40€
FLO ELEC	Intervention chauffage stade	398.40€

Il informe le Conseil que suite à la demande de la Trésorerie, il a pris une décision pour le virement de 1212.86 € du chapitre des « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement (chapitre 022) vers le chapitre 66 (charges financières).

TRAVAUX :

Ecole Maternelle :

Le Maire et l'adjoint informent le Conseil des travaux à venir à l'école maternelle. Pendant les vacances de février, la chaudière au fioul devrait être changée. Elle sera remplacée par une chaudière gaz. De ce fait, plus aucun bâtiment communal ne sera alimenté par du fioul, ils auront soit une installation au gaz soit une pompe à chaleur. De même, le devis concernant les menuiseries extérieures est parvenu à la mairie. L'Adjoint doit faire le point pour sélectionner les parties à changer. Il restera la partie sanitaire à modifier avec l'installation de cloisons amovibles.

Travaux salle sous le stade :

Le chauffage de la salle sous les vestiaires est de nouveau fonctionnel. M. Rémy Lamyrand, conseiller municipal, avec l'entreprise électrique associée au plombier ont réalisé un gros travail pour déceler et réparer cette panne. Le chauffage ne fonctionnait plus depuis quasiment une année.

Travaux Impasse du Chauffier :

La commune avait sollicité le Syndicat Sioule et Morge pour vérifier l'usure, voire la vétusté de la conduite d'eau potable avant de refaire la voie de l'impasse du Chauffier. Le Syndicat Sioule et Morge a prévenu la commune, certes un peu tard, qu'il souhaite effectuer le changement de conduite cette semaine. L'Adjoint a fait le nécessaire pour assurer l'information auprès des habitants de cette impasse.

PROJETS :

Mairie :

Le Maire informe le Conseil sur l'état d'avancement du futur projet de la nouvelle mairie. La fin de la procédure d'appel d'offres aux entreprises s'est terminée vendredi 21 janvier à 12 heures. Une réunion de la Commission d'Appel d'Offres aura lieu mardi 1^{er} février prochain pour l'ouverture des plis avec le cabinet Morpho, qui procédera ensuite à l'analyse des différentes propositions des entreprises.

Maison de santé :

Une nouvelle esquisse de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment a été proposée par le Cabinet Morpho. Une réunion de la commission santé et des professionnels aura lieu prochainement.

Installation de professionnels de santé :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu le Docteur Maitre en mairie. Celui-ci était accompagné de deux futurs médecins qui souhaitent s'installer sur la commune et plus particulièrement dans la future maison de santé. Le premier doit s'installer en septembre prochain et le deuxième à l'ouverture de la maison de santé. Le Maire a également rencontré à sa demande un kinésithérapeute qui souhaite s'installer sur le secteur. Il a pris note de la construction de la Maison de Santé et pourrait être intéressé.

Acquisition de 3 algecos :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir 3 « Algecos » qui seront utilisés pour différents besoins, déménagement des locaux de la Mairie... Il présente le devis de la société AT OPTIMAT 63 qui s'élève à 13 750 € HT majoré du transport de 480 € HT, pour un montant total de 14 230 € HT, soit 17 076 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour cette acquisition.

AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES :

Subventions projets :

Des subventions ont été allouées récemment par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme :

Réhabilitation de la Mairie : **43 476 €**

Panneaux photovoltaïques aux services techniques : **5 000 €**

Tarifs funéraires 2022 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs funéraires en vigueur depuis de nombreuses années :

- concessions perpétuelles : 31,00 Euros le mètre carré,
 - dépôt en dépositaire :
 - * les trois premiers mois sont gratuits,
 - * les neufs mois suivants : 10,80 Euros :
 - * A l'issue de la période d'un an, les corps seront transférés dans la fosse commune.
 - case au colombarium pour une durée de 50 ans : 300 Euros
 - la gratuité pour le jardin du souvenir.
- Ce point sera rediscuté lors du prochain conseil municipal.

Orientations budgétaires 2022 :

Une réunion pour le débat d'orientation budgétaire sera organisée avec la présentation du compte administratif 2021 et préparation du budget 2022. Le budget investissement devra intégrer les projets de 2022.

AFFAIRES FONCIERES :

Droit de préemption urbain :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- AL 175-176-223 d'une superficie de 2 210 m² avec habitation au prix de 85 000 €.
- AN 568 et 570 d'une superficie de 7 161 m² avec locaux commerciaux au prix de 720 000 €.
- AY 460 et 461 d'une superficie de 1 485 m² au prix de 24 000 €.
- AV 2 d'une superficie de 2 575 m² au prix de 23 175 €.
- AT 311-638-712-714 d'une superficie de 1 085 m² avec habitation au prix de 80 000 €.
- AP 165 d'une superficie de 8 630 m² en nature de Futaie au prix de 1 000 €.

Convention OPHIS :

Une convention a été signée entre la Commune et l'OPHIS pour la construction de logements en plusieurs phases de type 2 à type 4 à la place des HLM situés aux Dômes et positionnés sur plusieurs sites.

Installation d'un boucher ambulant :

Pour améliorer le quotidien des habitants, un boucher ambulant sera présent une fois par semaine place du foyer rural sur la commune. Il commencera le mercredi 02 février après-midi à partir de 14h30. Si cette initiative devait perdurer, il serait souhaitable qu'il participe au marché du mardi matin.

PERSONNEL :

Recrutement d'un nouvel agent à l'Agence postale communale à compter du 1^{er} janvier 2022 pour un temps de travail hebdomadaire de 24 heures complété par 6 heures au secrétariat de mairie. Le personnel municipal est malheureusement impacté par la covid19 et doit faire face à un fort absentéisme.

ASSAINISSEMENT :

Diagnostic pour l'épandage des boues :

Le Maire et l'Adjoint informent le Conseil municipal de la mise en place du diagnostic sur l'épandage des boues. Une réunion pour le démarrage de l'étude du plan d'épandage s'est tenue le jeudi 13 Janvier à 10 heures avec le cabinet SUEZ et le Syndicat Sioule et Morge.

Diagnostic sur les réseaux d'assainissement :

Une étude de diagnostic des réseaux a également démarré. Une réunion a eu lieu le lundi 17 janvier en présence du Cabinet C2EA et du Syndicat Sioule et Morge pour la reconnaissance des réseaux.

Travaux d'assainissement 2022 :

Les travaux prévus en 2022 n'ont toujours pas reçu l'accord de subvention de l'Agence de l'eau. Sont concernés les réseaux des secteurs Les Combes, Boucheix et La Brousse pour un montant de 117 193 € HT qui doivent être réalisés par l'entreprise BESANCON.

Convention d'exploitation du Syndicat Sioule et Morge :

Le Maire et l'Adjoint informent le Conseil municipal des derniers retours du Syndicat Sioule et Morge. La convention d'exploitation Sioule et Morge a été validée pour 2022.

Le Syndicat s'engage à rembourser les factures EDF payées au 2ème semestre 2021.

Rapport du SATEA :

Le SATEA, service du Conseil Départemental effectue des visites périodiques des stations d'épuration. L'Adjoint évoque le compte rendu des rapports d'étude de SATEA reçus en mairie suite à la visite du 3 Novembre (Le Soulier, Farges, Sagnes, Croix-Mallet, Coureix et Comps) qui n'ont révélé aucun problème particulier. Les boues ont été dépotées à Tournobert, quelques actions de désherbage sont à faire.

ASSOCIATIONS :

Lors de la dernière réunion, il avait été évoqué des demandes de subventions pour 2022 des associations Chamboule Tout Théâtre, section Athlétisme de l'USGA et l'Amicale des Pompiers. Concernant les pompiers, une subvention de 554 € a été versée sur 2021 correspondant à la prise en charge des assurances des pompiers (17 pompiers).

D'autres demandes de subvention ont été transmises par l'Association Sioule et Patrimoine pour leur projet « Innofades », l'Union musicale en Combrailles pour l'acquisition de nouvelles tenues, l'association Combrailles Auto-rétro pour l'anniversaire des 30 ans de l'association et le Secours catholique de St-Georges-de-Mons.

Le Maire propose que toutes ces demandes soient examinées lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget 2022.

La fête patronale de l'Ascension se prépare avec l'association des Conscrits mais sans le Comité des Fêtes qui n'a plus d'adhérents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICAT :

Réunion Gendarmerie/ Mairies :

Une réunion entre la Gendarmerie et les Maires du territoire communautaire a eu lieu au siège de la Communauté de communes. Elle concernait les éventuels problèmes que pourraient rencontrer les élus sur le terrain dans l'exercice de leurs fonctions. Cette démarche de la Gendarmerie Nationale vise à informer les élus des propos et entretiens à tenir en cas de conflit avec les personnes. Les statistiques récentes montrent une recrudescence d'agressions sur les élus au niveau national.

QUESTIONS DIVERSES :

- Campagne de vaccination du 17 décembre 2021 (environ 205 doses sur Les Ancizes-Comps et 705 sur la Communauté de communes.
- Distribution aux habitants du nouveau livret d'information de 4 pages réalisé par la commission « Communication ».
- Calendrier des réunions 2022.
- Elections : Présidentielles les 10 et 24 avril et législatives les 12 et 19 juin.
- Mise en place d'une journée écocitoyenne sur la Commune.
- Problème sur l'installation téléphonique et internet à l'école élémentaire.
- Données provisoires concernant la consommation d'électricité sur la commune.
- Tombola de l'arbre de Noël de la commune : 38 dessins ont été récoltés avec 10 enfants gagnants. Une remise des prix a eu lieu en présence des familles et élus.
- Changement des menuiseries extérieures et des balcons du bâtiment OPHIS situé à côté du cimetière.
- Divagation de chiens avec agression sur d'autres chiens signalés à la Gendarmerie.
- Ecoles : fermeture de classes en raison de la situation sanitaire. Vente d'anciennes tables de l'école au profit de l'association des parents d'élèves.
- Foire du 08 mai : elle aura lieu en fonction des conditions sanitaires.
- Démission d'une conseillère municipale : prévoir son remplacement au Centre communal d'action sociale et dans la commission Associations de Mme Isabelle Thauvin.
- Motion pour le programme LEADER 2023-2027 du SMADC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.
